

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

Présidence : **M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 21 conseillers, 7 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2012-03 « Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets ».

Mme Danielle Guignard lit le rapport. M. Steve Magnenat aimerait connaître les arguments qui font que la commission a choisi à l'unanimité la taxe au sac. Mme Danielle Guignard argumente que la mise en place de la taxe au sac sera moins onéreuse pour la commune, moins astreignante pour l'administration, le principe de causalité sera respecté, pas de frais et de maintenance au niveau technique et pas de bouleversement du système actuel.

M. Y. Lorenzini se pose des questions quant aux petits objets encombrants à mettre dans les sacs à ordures ménagères. M. C. Goy répond que les encombrants en dessous de 60 cm sont à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs soumis à la taxe. Une adaptation à la déchetterie sera nécessaire dès le 1^{er} janvier 2013.

M. A. Tharin demande pourquoi la commune n'offre pas plus de sac pour les enfants en bas âge et comment les contrôles seront effectués sur les cornets non conformes. M. C. Goy répond que la Municipalité a opté pour l'exonération des enfants jusqu'à 18 ans pour la taxe forfaitaire et les personnes habilitées à ouvrir les sacs doivent être assermentées.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport sont acceptées par 19 voix, 1 contre et 1 abstention.

2 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy remercie le Conseil pour le vote pour le nouveau règlement des déchets et rappelle la séance d'information aux citoyens sur les déchets le 17 novembre 2012.

Il informe que la terrasse de l'Hôtel des Trois Cœurs sera à nouveau refaite au printemps 2013. La nomination et numérotation des maisons foraines est en cours. Mme F. Perotti demande comment connaître les adresses exactes des habitants ? Pour le village, les adresses sont facilement disponibles sur le site local.ch et pour les maisons foraines cela va suivre.

M. D. Perotti relève que le modérateur de trafic en haut du village est peu visible de nuit. M. C. Goy va y remédier et en cas d'accident la Commune est couverte.

M. G. Reymond précise les points de la convention avec l'amodiatrice de la Sagnette en signalant que le bail a été prolongé jusqu'en 2021. Le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois a reçu le label « parc d'importance nationale ».

M. C. Languetin informe que la Municipalité est en train de préparer le budget 2013 mais la tâche devient ardue vu que la marge de manœuvre diminue chaque année.

M. S. Magnenat demande si l'inondation à la cuisine des sociétés locales est résolue, si un joint est prévu autour de la cuisinière et pourquoi la couleur blanche pour la cuisine ? Mme M. Guyon répond qu'il y avait une fuite au raccord du lave-vaisselle, c'est réglé. Il n'y a pas de joint prévu autour de la cuisinière et la couleur blanche est une question d'hygiène.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h55.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer